

(N° 95.)

SÉNAT DE BELGIQUE

SÉANCE DU 12 MAI 1920

Rapport de la Commission des Chemins de fer, Marine, Postes et Télégraphes, chargée d'examiner le Projet de Loi transférant au Ministre des Chemins de fer, Marine, Postes et Télégraphes les attributions du Ministre des Affaires Étrangères en ce qui concerne l'exécution de la loi du 20 septembre 1903 sur les lettres de mer.

(Voir les n^{os} 139, 204 et les Ann. parl. de la Chambre des Représentants, séance du 15 avril 1920.)

Présents : MM. le baron DE PITTEURS HIÉGAERTS, président; le baron DE MOFFARTS, HICGUET, MERTENS, VANDENPEEREBOOM et le comte DE BAILLET LATOUR, rapporteur.

MESSIEURS,

La concentration au sein d'un même département de tous les services de la Marine a été approuvée à l'unanimité par la Commission des Chemins de fer, Marine, Postes et Télégraphes du Sénat.

Elle se rallie entièrement aux conclusions du rapport de la Commission de la Chambre des Représentants et a l'honneur de vous proposer les modifications à la loi du 20 septembre 1903, telles qu'elles vous sont proposées.

Le Rapporteur,
C^{te} DE BAILLET LATOUR.

Le Président,
B^{on} DE PITTEURS HIÉGAERTS.